

Paris le 27 novembre 2018

## Communiqué de presse

### Formation professionnelle

#### Signature de l'accord constitutif de l'OPCO par la FESAC : le choix de l'ouverture et de la cohérence

La Fesac et les organisations professionnelles représentatives des branches du spectacle ont signé l'accord constitutif de l'opérateur de compétences de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, du sport, des loisirs et du divertissement.

La FESAC appelle l'ensemble des organisations patronales et syndicales à signer cet accord, fruit d'un dialogue approfondi ayant permis la définition d'une filière cohérente qui réunit des secteurs ayant en commun :

- Un même rapport au public ;
- Un fonctionnement par économie de projet ;
- Des métiers atypiques dans leur rythme d'activité avec des enjeux forts de pérennisation de l'emploi ;
- Une diversité de structures et de tailles d'acteurs au sein d'une même branche.

Cet OPCO permettra de répondre aux besoins des différents secteurs en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage dans un souci partagé de sécurisation des parcours professionnels des salariés.

Conformément au texte de l'accord, la FESAC souhaite rappeler que le périmètre défini n'est pas fermé, et que les branches qui partagent les intérêts et les particularités liées aux métiers et à la filière décrite peuvent encore choisir de rejoindre l'opérateur.

